



Perte d'apport suite à liquidation judiciaire

Par Bill1971

Lors d'une foire, nous avons signé un contrat sur le stand Chabert Duval pour une cuisine, une salle de bain et un dressing.

Nous avons été accueilli par des personnes se faisant passer pour la décoratrice d'intérieur et le dessinateur de chez Chabert et le revendeur local ayant un magasin en ville. Nous avons fait un chèque à l'ordre de Chabert Duval de 30% du montant total et un paiement par carte de 1000?.

Nous avons tout de même posé la question du risque que le revendeur n'existe plus au moment de la livraison du projet car notre construction n'était prévue pour l'année suivante. Notre permis de construire étant accepté au mois de juin, nous avons repris contact avec le revendeur qui nous a reçu fin juillet. Il nous a annoncé retravailler le projet et nous le présenter à son retour de vacances. Depuis nos mails et messages n'ont eu aucun retour de sa part.

Nous avons fini par appeler l'usine Chabert Duval qui nous ont annoncé que le revendeur était en liquidation judiciaire et qu'il ne pouvait rien pour nous et nous ont renvoyé vers le mandataire judiciaire. Avons nous un recours contre la banque qui a laissé encaisser un chèque à l'ordre d'une société par ce revendeur.